

Communiqué

Vendome Conseils obtient l'agrément CIF (Conseiller en Investissements Financiers).

Le 21 janvier 2016

En décembre 2015, quelques mois après sa création, Vendome Conseils obtient le statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF), garantissant ainsi la conformité de ses prestations aux prescriptions de l'AMF.

Ce statut qui prévoit les conditions d'exercice et interdictions du métier de Conseiller en Investissements Financiers est la preuve du savoir-faire, de la rigueur et de la fiabilité du cabinet en général, mais pas seulement. **Vendome Conseils intervient principalement auprès de PME, d'ETI et de Start-up.** *« Beaucoup de ces entreprises sont frileuses à l'idée de faire appel à des conseillers en investissements financiers. Toute notre organisation est fondée sur la confiance. Pour créer ce climat, il est important de communiquer aux entrepreneurs comme aux investisseurs toutes les garanties de sécurité », commente la direction.*

Une organisation dédiée au profil et à l'univers de nos clients

Vendome Conseils est un cabinet de conseil en cession, LBO/OBO, levées de fonds et acquisitions. Le cabinet se positionne auprès des PME, ETI et Start-up dont le chiffre d'affaires est compris entre 5 et 50 millions d'euros. Il se compose de quatre départements d'expertise : les nouvelles technologies, l'industrie, la sécurité et le conseil aux entreprises, sous la direction de quatre entrepreneurs tous issus du secteur qu'ils dirigent.

« Nous sommes ancrés dans l'univers de nos clients. Nous connaissons parfaitement leurs marchés, les intervenants, les contraintes. Nous avons tous eu à organiser des opérations de croissance externe pour notre propre compte, ce qui nous permet de comprendre les enjeux professionnels et personnels des entrepreneurs et les exigences des investisseurs » déclare Jean-Marc ARRAMBOURG.

Vendome Conseils est lui-même géré et développé par deux de ses directeurs de secteur : Son **CEO** récemment nommé **Jean-Marc ARRAMBOURG** qui affiche plus de 30 ans d'expérience dans différents domaines de l'industrie (notamment en tant que Directeur général de Danone puis comme manager du LBO de BSN Glasspack, et de Président Europe chez OI – Owens-Illinois - , leader mondial de l'emballage) **Cyril FLORES**, Directeur Général et expert de la sécurité entre autre co-fondateur et ancien dirigeant de Mediaveil, leader de la Télésécurité Interactive® BtoC en France, pour laquelle il a effectué plusieurs levées de fonds successives).

Au-delà de la direction de leur propre secteur, Jean-Marc prend la tête de la stratégie de développement du cabinet et de son organisation et Cyril de la mise en place opérationnelle. Ils auront à cœur de renforcer le positionnement à l'origine de la création de Vendome Conseils : être l'interlocuteur évident des entreprises de taille moyenne et intermédiaire avec une expertise très pointue de leur secteur d'activité.



A propos de Vendome Conseils

Créé en 2015 Vendome Conseils est un cabinet d'intermédiaire et de conseil en investissements financiers. Vendome Conseil s'adresse principalement aux PME, ETI et start up du secteur de la sécurité, de l'industrie et des nouvelles technologies. Sa mission est de fournir des conseils stratégiques et opérationnels aux entrepreneurs, de présenter des solutions à leurs projets de cession ou de croissance externe et de les mettre en œuvre, tout en respectant les exigences des investisseurs.

Fiche d'identité

SAS au capital de 500 000 €

La Société VENDOME CONSEILS est inscrite au Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance de l'ORIAS sous le numéro d'immatriculation 15006478 en qualité de Conseiller en Investissement Financier (CIF).

Adhérent à l'ACIFTE

Contact presse

Vendome Conseils

Cyril FLORES

133 bis rue de l'université

75007 PARIS

+ 33 (0)6 65 55 10 47

presse@vendomeconseils.fr

www.vendomeconseils.fr

Agence de communication

Parcours Créatif

187, rue Legendre

75017 PARIS